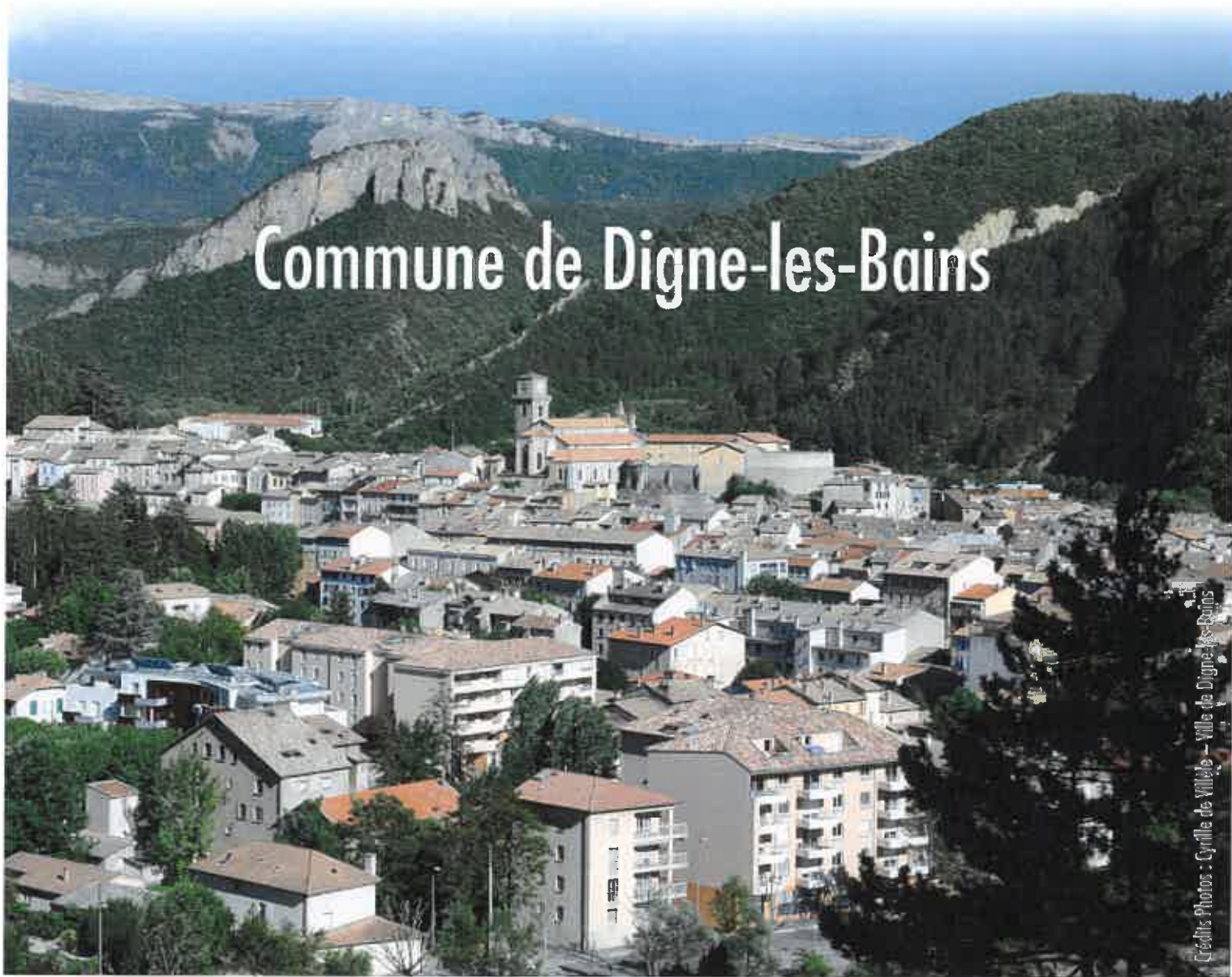
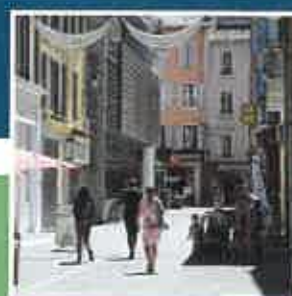
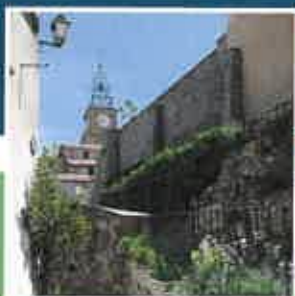


Convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville »

Commune de Digne-les-Bains



Crédits Photos : Cyrille de Villele - Ville de Digne-les-Bains



Convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR DE VILLE » Commune de Digne-les-Bains

ENTRE

- La Commune de Digne-les-Bains représentée par son maire Patricia GRANET BRUNELLO ;
- La Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération représentée par sa Présidente Patricia GRANET BRUNELLO ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Olivier JACOB, Préfet du département des Alpes de Haute Provence
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Richard Curnier, Directeur régional.
- Le groupe Action Logement représenté par Philippe HONORE, Président du Comité Régional Action Logement PACA-CORSE et Martine CORSO, vice-Présidente
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Olivier JACOB, Préfet du département des Alpes de Haute Provence
- Le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, représenté par son Président, René Massette
- L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, représenté par Valérie LASEK, directrice générale,

Ci-après, les « Partenaires financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes de Haute Provence, représentée par Daniel MARGOT, Président.
- La Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes de Haute Provence, représentée par Laure VIAL, Présidente.
- La plateforme Initiative Alpes de Haute Provence représentée par Jean-Roch BOYER et Bernard PIERI, co-Présidents.

Ci-après, les « Autres Partenaires locaux »,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Digne-les-Bains est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Éléments de Contexte

Digne-les-Bains, avec près de 17 000 habitants, est la plus grande commune du territoire de Provence Alpes Agglomération et la seconde des Alpes de Haute Provence. Connue pour la présence de son établissement thermal, elle bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel ce qui lui vaut notamment d'abriter le siège de l'Unesco Géoparc de Haute Provence. Préfecture de Département, elle exerce une fonction de centralité à l'échelle de son bassin de vie. L'ensemble des services y sont concentrés et elle représente de fait un pôle d'attractivité commerciale.

Provence Alpes Agglomération créée le 1er janvier 2017 compte 46 communes pour 47 278 habitants (recensement 2014). C'est un territoire rural qui comprend toutefois deux des trois pôles urbains majeurs des Alpes de Haute Provence. Ils sont constitués par les communes du carrefour Bléone-Durance, Digne-les-Bains et ses communes satellites. En dehors de ces deux pôles reliés par la Route Nationale 85 sur 25 km, le territoire est montagnard et rural. Depuis sa création récente, tout est mis en œuvre par la communauté d'agglomération pour valoriser les ressources naturelles de son territoire et le développer de manière équilibrée et durable. C'est dans cette optique que le schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT) sera lancé dès cette année. Le projet de territoire et le schéma de développement touristique en cours viendront nourrir le contenu du SCOT. Le tourisme est un enjeu incontournable du développement économique local : Provence Alpes Agglomération représente 21% des lits touristiques du département, 2 millions de nuitées et 114,5 millions d'euros de consommation touristique annuelle (données issues du portrait de territoire réalisé en 2018 par la Chambre de Commerce et d'Industrie). La volonté politique de Provence Alpes Agglomération est clairement définie et tend à positionner le territoire sur un concept « nature-santé » en capitalisant sur les atouts naturels, la présence des thermes, des sites et équipements touristiques structurants. Dans ce cadre, la Ville de Digne-les-Bains doit renforcer sa fonction de ville touristique et briser son image de cité administrative. Pour répondre

à cette ambition, le dynamisme de son cœur de ville et sa connexion avec les sites stratégiques sont des enjeux clés du projet de territoire et de la stratégie de développement touristique de l'agglomération. L'attractivité de Digne-les-Bains est incontestablement un atout sur lequel miser dans le cadre de ce projet de développement territorial. C'est dans cette optique de « connectivité » que les périmètres action cœur de ville ont été définis.

A l'instar de la plupart des centres des villes moyennes en France, le centre-ville de Digne-les-Bains souffre d'un phénomène de dévitalisation causé par le cumul de plusieurs facteurs socio-économiques.

Les difficultés inhérentes au cœur de ville peuvent être synthétisées avec les éléments suivants :

Le centre-ville occupe plusieurs fonctions : une fonction administrative due à la présence de l'ensemble des administrations publiques en cœur de ville ou à proximité, une fonction d'animation et de loisirs (médiathèque, centre culturel, musées, centre aquatique, cinéma) puis une fonction commerciale et résidentielle de plus en plus difficile à maintenir. La part des emplois publics dans l'emploi total est conséquente (22.9% pour une moyenne française de 12,6% en 2011) si bien que l'impact des réformes de l'état sur l'activité économique et la démographie est considérable. En raison de la faiblesse des revenus des habitants, le centre ancien a été désigné comme prioritaire au titre de la politique de la ville et fait donc l'objet d'un contrat de ville. Le taux de chômage y est également nettement supérieur à la moyenne de la commune. Le revenu médian au sein du périmètre du centre ancien est de 11 700 € (- 7 500 € par rapport à la moyenne française). Plus de la moitié des habitants de 15 ans ou plus du centre-ville est sans activité : 28 % sont retraités (26 % en France), 25 % sont sans activité (17 % en France). Seulement 1,8 % de la population sont des cadres contre 8,7 % en moyenne en France). Dans le centre-ville, 14,7 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) est au chômage contre 9,2 % à Digne-les-Bains et 8,7 % en France.

- Un parc immobilier dégradé et inadapté :

Au fil des ans, le cœur de ville a progressivement perdu vitalité, image et attractivité, cumulant handicaps et dysfonctionnements. Sa morphologie urbaine, composée de ruelles étroites et escarpées, couplée à la faiblesse de la qualité du parc immobilier, ont amené les candidats à l'installation vers les quartiers périphériques voire les communes alentours. Selon les données communiquées dans le cadre de l'étude d'évaluation de l'OPAH RU menée en 2015, 1 logement sur 3 en centre-ville est vacant avec un potentiel de logements mobilisables après démarche de réhabilitation qui serait ainsi de 750 logements. 200 logements occupés sont par ailleurs considérés comme indignes. Les logements de petite surface (T1 et T2), peu adaptés à la demande de famille, représente 58% du parc immobilier. Les personnes seules ou des familles monoparentales sont surreprésentées dans le cœur de ville.

Les différentes études et opérations menées par la commune ces dernières années, et notamment l'étude de centralité rendue en 2017, ont mis en lumière la situation de l'habitat de manière très précise. Rendre le choix d'habiter en centre ancien attractif pour les jeunes ménages et les personnes âgées est un enjeu fort pour l'avenir de la ville de Digne-les-Bains. L'accueil des étudiants, avec la présence de l'IUT à proximité du centre-ville, est également un enjeu considérable intégré dans le projet de revitalisation.

- Un centre ancien marqué par un phénomène de déprise commerciale :

Le déclin démographique, les caractéristiques de l'habitat, le faible niveau de revenu et le taux de chômage sont peu propices au développement commercial du centre ancien.

258 boutiques en activité ont été recensées dont 153 dans le périmètre du quartier politique de la ville (QPV) et 95 cellules dont 82 dans le QPV sont inoccupées. Le taux de vacances s'élève à 27% sur le pôle commercial du centre-ville et à près de 35% dans le QPV. Le centre ancien concentre de nombreuses difficultés qui déterminent ce phénomène de déprise auxquelles s'ajoutent des conditions d'exploitation peu favorables (coût des loyers,

taxes, locaux inadaptés). Un déséquilibre entre le développement rapide de la zone commerciale en périphérie et celui du centre s'est installé et peine à se rétablir.

Pour répondre à l'ambition de développement économique et touristique du territoire de l'agglomération et pour surmonter les difficultés constatées, un certain nombre de mesures et de belles opérations d'aménagement ont déjà été engagées par les collectivités. Parmi lesquelles peuvent être citées :

- la création du spa de Haute Provence aux thermes,
- la réhabilitation du palais des congrès
- des travaux de rénovation du musée Alexandra David Neel
- Un lieu de coworking au sein de l'espace entreprise « Diniapolis » a récemment été créé dans le périmètre cœur de ville.
- le développement de la maison de santé située en centre-ville dans le périmètre cœur de ville avec notamment le projet d'accueil d'un living lab, (lieu d'innovation et de collaboration sur les thématiques du bien-être et du bien vieillir). Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale qui vise à développer l'activité touristique en lien avec le bien-être et le bien vieillir, pour que le territoire soit référent en matière de prévention santé mais aussi pour renforcer l'offre d'accès aux soins notamment via la télémédecine. Il s'agit aussi d'œuvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées et personnes dépendantes. Dans cette optique, Provence Alpes Agglomération s'est positionnée sur plusieurs projets européens et appels à projet régionaux pour mobiliser les ressources financières indispensables au démarrage de ces activités. Ainsi, elle s'est positionnée comme Chef de file sur le PITEM PROSOL et espère mobiliser 827 000 € de contrepartie FEDER sur ce projet. PAA est également délégataire du SICTIAM sur le PITEM CLIP et espère mobiliser 85 000 € de FEDER. La troisième source de financement mobilisée est issue de l'Appel à projet régional PACA LAB qui consiste à financer les projets de living lab.

Par ailleurs, conscients de la réalité des dysfonctionnements qui affectent spécifiquement le cœur de ville, les élus dignois ont décidé d'intervenir par la mise en œuvre d'une action globale, en appréhendant le traitement du centre ancien sous divers angles dont les principaux furent l'amélioration de l'habitat et la requalification des espaces publics.

Le plus souvent lourdes et inscrites sur le long terme, les interventions mises en place, ont eu comme objectif commun de contribuer à redynamiser et revaloriser le cœur de la ville, de restituer ses fonctions initiales et de le rendre de nouveau attractif.

- incitation à l'amélioration du parc immobilier :
 - lutte contre l'habitat indigne (dispositif LHI conduit jusqu'à la fin du mois de septembre 2015 ; à partir de cette date, les interventions sont menées au coup par coup, sur signalement, par application du RSD, démarches de médiation, incitation à l'organisation de copropriétés, engagement de procédures de péril...)
 - aides financières à l'amélioration de l'habitat (OPAH RU 2010 / 2015) afin de favoriser le réinvestissement démographique et de privilégier la diversification de la population résidente,
 - soutien financier accordé par la Ville aux interventions de ravalement des façades.
- traitement d'espaces publics :
 - création d'itinéraires touristiques et culturels autour du patrimoine historique ou sur la thématique de l'eau,
 - requalification des rues piétonnes (2014) dans un but de revitalisation commerciale,

- requalification de la partie ouest de la Place de Gaulle (2015), afin de redonner image et fonctionnalité à la place centrale du cœur de la ville, qui accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.
- requalification de la Place du Marché (achèvement : septembre 2018), pour redonner à cette petite place sa vocation de lieu de convivialité.
- valorisation patrimoniale et urbaine de remparts médiévaux sis dans la Montée Saint Charles (achèvement : septembre 2018),
- requalification de la Place Haute Ville (achèvement : septembre 2018), engagée en lien avec le traitement des remparts.

Il convient par ailleurs de souligner que, à l'achèvement de l'OPAH RU, les élus ont souhaité engager une démarche de réflexion sur le devenir du centre-ville.

Cette volonté s'est concrétisée par l'engagement d'une étude de centralité, dont la seconde phase fut consacrée à la définition d'un Projet Urbain, véritable outil de référence pour engager une action forte sur le centre-ville pour les 15 prochaines années, décliné sous trois thématiques : actions Mobilité (entrée de ville, développement des modes doux), actions paysagères et urbaines, actions sur l'habitat.

C'est de ce document qu'ont été extraites les interventions que la Ville souhaite engager dans le cadre financier privilégié du Programme Action Cœur de Ville.

Provence Alpes Agglomération, en partenariat avec la CCIT 04, se sont emparés du sujet sous son angle économique et commercial et ont ainsi lancé dans le cadre du contrat de ville une étude de revitalisation commerciale en parallèle à l'étude de centralité.

Le projet urbain et économique issu de ces travaux a été élaboré en vue de redynamiser le centre-ville et lui permettre d'exercer pleinement sa fonction de centralité. Ce travail a permis de mettre en lumière les menaces qui pèsent sur ce secteur mais également d'identifier des opportunités de développement. Traitant des 5 axes du programme action cœur de ville, les actions qui en découlent constituent la colonne vertébrale du projet « action cœur de ville ».

Pour synthétiser, les enjeux du centre-ville de Digne-les-Bains peuvent se résumer ainsi :

- **Favoriser et développer le dynamisme commercial du cœur de ville**
- **Connecter le cœur de ville aux sites et équipements stratégiques**
- **Rendre le choix d'habiter en centre-ville attractif**
- **Améliorer le cadre de vie (lisibilité, partage modal de la route, embellissements, modernité...)**

La mise en œuvre du projet urbain et du projet économique élaborés en 2017 sera l'aboutissement d'un vaste chantier de revitalisation. Le plan Action Cœur de Ville se révèle être une réelle opportunité pour inverser la tendance et rendre à Digne-les-Bains toute sa dynamique. Ainsi, pour conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Digne-les-Bains appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Digne-les-Bains. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
 - Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville de Digne, intégré au sein de Provence Alpes Agglomération. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets d'ordre économique, commercial, touristique ;
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
 - Financer sous forme du Prêt Renovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

Sur le territoire de Digne-les-Bains et de son agglomération, la CDC, à travers la Banque des Territoires pourra axer son intervention sur notamment les sujets suivants : développement et adaptation de l'offre touristique, accessibilité du centre-ville et connexion avec les pôles touristiques « périphériques » (thermes, Géoparc, plan d'eau, golf), appui au développement économique, développement d'espaces de vie et de culture participant à la vitalité du centre-ville.

- Action Logement, dont l'objectif premier est de faciliter l'accès au logement des salariés, voit dans son intervention, dans le cadre du programme « Cœur de Ville », la possibilité de diversifier son offre locative et accession et ainsi les accompagner dans leur parcours résidentiel et professionnel. L'intervention d'Action Logement s'inscrira dans le cadre de la thématique « Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville » (axe n°1) aux côtés de la commune, de l'intercommunalité et des partenaires publics et privés. Action Logement sera très attentive au projet global d'aménagement et de restructuration du cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie des ménages et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Les critères d'étude (d'analyse) des projets seront notamment : la situation foncière, la dynamique du territoire (lien emploi-logement, mobilité, services, espaces publics) et la qualité du projet en soi (ex. : la performance énergétique).

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité. Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :préfinançant leur portage amont, et en finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer. »

- Le Conseil départemental, est engagé à mobiliser ses services pour accompagner la collectivité notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de revitalisation du centre-ville de Digne-les-Bains. A ce titre, il est partenaire du plan action cœur de ville et apportera son expertise et

l'accompagnement nécessaire au bon déroulement du projet. Il interviendra financièrement dans le cadre des crédits de droit commun.

- La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes de Haute Provence, dans le cadre d'un partenariat formalisé dans une convention triennale, est engagée à mobiliser ses services pour accompagner la collectivité notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de revitalisation du centre-ville de Digne-les-Bains. A ce titre, elle est partenaire du plan action cœur de ville et apportera son expertise et l'accompagnement nécessaire au bon déroulement du projet.
- La Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes de Haute Provence au même titre que la CCIT 04, est partenaire de Provence Alpes Agglomération dans son projet de développement économique et accompagne ainsi la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de revitalisation du centre-ville. Par ailleurs, au-delà de sa mission d'accompagnement des repreneurs d'entreprises, elle développe un outil statistique de géolocalisation des entreprises sur un périmètre donné dans le but d'acquérir une connaissance fine du tissu artisanal ce qui permettra d'affiner le diagnostic de territoire. Dans le cadre de la charte pour la défense de l'économie de proximité signée avec la commune, elle s'engage à poursuivre et développer la campagne de promotion pour consommer local et artisanal.
- Initiative Alpes de Haute Provence, dans le cadre d'un partenariat formalisé par une convention, est engagée à accueillir, orienter, financer et accompagner des créations et des reprises d'entreprises sur le territoire, à participer au projet de revitalisation du centre-ville de Digne –les-Bains, notamment en pilotant l'opération Boutique à l'Essai et en créant une Fabrique à Entreprendre dans le périmètre retenu pour l'Action Cœur de ville.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un directeur de projet, Elsa Crépon, placé sous l'autorité de la Présidente de l'agglomération et de l'élu délégué à l'Action Cœur de ville. Il est positionné dans les services de Provence Alpes Agglomération, au sein du service développement économique. Son rôle est d'assurer le pilotage opérationnel du projet.

Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée :

- Les directeurs généraux des services de la commune et de l'agglomération.
- Les directeurs des services techniques de la commune et de l'agglomération
- Le responsable du service urbanisme de la commune et de l'agglomération
- La chargée de mission habitat, service urbanisme de la Digne-les-Bains
- La chargée de mission mobilité de l'agglomération.
- Les modes de collaboration entre les services de l'EPCI, les services concernés des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agence d'urbanisme, EPL, établissements publics,...) :

Un comité de suivi composé de l'équipe projet regroupant les services de la commune et de l'agglomération se réunit autant que nécessaire. Trois groupes de travail thématiques composés des services de la commune, de

l'agglomération et des partenaires ont été mis en place. Leur composition n'est pas figée et peut être amenée à évoluer selon les sujets traités. Chaque groupe est animé par un référent technique et un élu référent qui ont été désignés par le comité de projet. Les groupes se réuniront de manière régulière sur toute la durée de la convention pour participer à l'élaboration des fiches actions et le suivi opérationnel des projets. Le directeur de projet et l'élu référent participeront à l'ensemble des réunions pour coordonner l'ensemble de la démarche.

- Les outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre

Un tableau de suivi des actions présenté par axe thématique sera établi. Il permettra au comité de projet de suivre la mise en œuvre opérationnelle du projet et de bénéficier d'un outil d'évaluation générale.

- Les moyens et étapes prévus pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire.

Des points d'étape seront prévus de manière régulière dans le magazine municipal, via les réseaux sociaux et les sites internet de la commune et de l'agglomération. La population est associée à la démarche via le conseil citoyen du quartier politique de la ville et le conseil des citoyens de la démocratie participative. Ses représentants sont membres des groupes de travail.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Mme Patricia GRANET BRUNELLO, Maire de Digne-les-Bains et Présidente de Provence Alpes Agglomération, accompagné de M. Ambroise MAZAL, conseiller municipal délégué.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce délai intègre une phase d'initialisation de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

Tel qu'évoqué dans les éléments de contexte, la ville de Digne-les-Bains a conduit une étude de centralité rendue en 2017 qui a donné lieu à la construction d'un projet urbain. En parallèle, une étude de revitalisation commerciale a été menée par la chambre de commerces et d'industrie en partenariat avec l'agglomération dans le cadre du contrat de ville.

L'ensemble de ces travaux couvre les 5 axes thématiques du programme qui ont été déterminés de façon à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération, à savoir :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par la Ville de Digne-les-Bains et Provence Alpes Agglomération sera complété dans la phase d'initialisation par des données émanant des études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget
D.1	Diagnostic réalisé dans le cadre du lancement du plan local de l'habitat – un zoom sur la ville de Digne sera réalisé dans ce cadre.	Septembre / Décembre 2019	100 000(€ HT)
D.2	Etude des besoins sociaux de la population du cœur de ville	Septembre	10 000 (€ HT)

	Phase1 : création d'un outil informatique pour mettre à jour le panorama social établi en 2012 Phase 2 : outil complémentaire au panorama social statistique réalisé en 2012 avec une approche par les pratiques et le regard d'acteurs de terrain.	2018 phase 1 et phase 2 2019	
D.3	Evaluation du contrat de ville	Juillet à octobre 2018	8100(€ HT)
D.4	Etude des mobilités (cyclable, piétonne), des flux et du stationnement en vue d'améliorer l'accessibilité du centre-ville et sa connexion avec les principaux pôles touristiques ou de services.	2019	30 000(€ HT)
			138100€

L'avancement des éléments qui viendront compléter le Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

La stratégie d'intervention est issue du projet urbain et des différentes études disponibles (dont la liste figure en annexe 7). Ce projet a permis d'identifier des grandes orientations par axe. Les actions de redynamisation seront complétées par avenant suite aux études complémentaires et aux travaux des groupes de travail.

Les éléments de synthèse du diagnostic par axe sont présentés ci-après dans l'article 7.1 de la présente convention. Le projet et ses grandes orientations le sont également dans l'article 7.2.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.

L'avancement de l'élaboration du plan d'actions fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Aménagement de la place des Récollets	1/10/2018	432 096 €	Etat DETR Région CRET
AM.2	Aménagement d'un cheminement piéton avenue Martin Bret	01/09/2018	32 000 €	Digne-les-Bains
AM.3	Travaux d'embellissement –Harmonisation des peintures des ferronneries	01/07/2018	45 600 €	Digne-les-Bains
AM.4	Travaux d'embellissement – Mise en place d'une équipe de deux personnes dédiée au cœur de ville	2018	72 000 €	Digne-les-Bains
AM.5	Aménagement de la place Général de Gaulle	2018/2019	2 800 000€	Commune

	phase 2 et rénovation du parking souterrain			Région CRET Reliquat de crédits Région PAS (maintenus jusqu'en 2020)
AM.6	Déploiement du dispositif « ma boutique à l'essai » dans le centre ancien.	01/09/2018	23 000 €	Contrat de ville CDC Région IAHP
AM.7	Création d'une bourse des locaux vacants du centre ancien par la CCIT04 pour offrir une plus grande lisibilité de l'offre aux structures accueillant des porteurs de projet et permettre une plus grande réactivité.	01/07/2018	4000 €	Contrat de ville (dont 1600 euros part Etat) CCIT04
AM.8	Installation de la vidéo protection dans le centre ancien	2018 (étude et marché) installation premier semestre 2019	240 550 €	Etat DETR
AM.9	Création d'une « Fabrique à entreprendre » dans les locaux de l'espace entreprise DInlapolls.	01/12/2018	237 710€	IAHP CDC PAA
AM.10	Création d'un espace bien-être au sein de l'établissement thermal	2018/2020	4 100 000€	Etat Région Département PAA
AM.11	Musée promenade : réhabilitation et mise aux normes de certains équipements du site pour faire face aux enjeux touristiques à venir en répondant notamment aux attentes spécifiques de la clientèle (travaux et études)	2018/2019	115 000€	Région (espace valléen) PAA

La Ville pourra être amenée à solliciter l'aide de l'ANAH pour le financement du poste de chef de projet sur la durée de la convention, sous les conditions d'éligibilité fixées par la délibération 2017-42 du 29 novembre 2017 du conseil d'administration de l'agence.

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 4 à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

Le projet sera complété par le Comité de Projet pendant la phase d'initialisation et notamment suite aux éléments qui viendront compléter le diagnostic. Les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation et des différentes études permettant de compléter le diagnostic de territoire.

7.1 Résultats du diagnostic

Le diagnostic réalisé a mis en évidence pour chaque axe du programme, des forces et opportunités ainsi que des faiblesses et menaces. Comme mentionné ci-dessus, il sera complété par avenant à l'issue des études complémentaires.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de centralité a permis de produire une analyse fine de toutes les thématiques qui tournent autour de l'habitat en centre-ville et ainsi de mettre en lumière les principaux enjeux.

Il est notamment apparu parmi les opportunités et les forces qu'une demande latente en logements était susceptible de s'exprimer sous la condition d'une offre de qualité. Le parc de logements (T3 :23%, T4 :22%, T5 :11%) est quant à lui propice à la création d'une offre diversifiée. La forte présence de petits logements (44%) peut constituer un avantage dans la mesure où ils font défaut à l'échelle de la commune. Les logements réhabilitables représentent un potentiel important. L'émergence, très localisée d'une volonté de réinvestissement du centre ancien par des propriétaires qui ont une volonté de réhabiliter (tendance constatée lors de la dernière année de l'OPAH RU : accroissement marqué du nombre de dossiers déposés) a été constatée. On peut noter aussi un marché immobilier actif au niveau des acquisitions (sans que l'on puisse pour autant en déduire une dynamique en termes d'amélioration de l'habitat).

Néanmoins, le diagnostic a révélé quelques faiblesses qui peuvent représenter des menaces quant à l'attractivité de l'habitat dans le centre ancien. Le parc immobilier (privé : 91%) est essentiellement locatif (74%) et les propriétaires occupants sont souvent âgés et à faible revenus. Globalement la volonté de réhabiliter reste faible ; les actions d'amélioration sont le plus souvent réduites au strict minimum (isolation thermique non prioritaire). Un certain nombre de propriétaires immobiliers n'ont d'autre objectif que de parvenir à une rentabilisation de leur bien, sans velléité d'envisager une quelconque rénovation. Du fait d'un manque d'entretien, la présence d'immeubles dégradés et de logements indignes persiste, accentuant la tendance à la dépréciation du cœur de la ville. On compte en effet 350 logements « inconfortables » et 200 logements « indignes ». Les logements de type T1 ou T2 (44 % des résidences principales) conduisent à une surreprésentation des personnes vivant seules ou des familles monoparentales. Inversement, des logements offrant une superficie plus conforme sont souvent mal éclairés ou mal distribués. D'autre part, une rotation importante sur le parc locatif a été constatée du fait de l'inadaptation des logements aux besoins des locataires qui n'hésitent pas à changer de logement si celui qu'ils occupent ne leur convient pas (30% des ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans ; 51 % sont installés depuis moins de 5 ans). Les propriétaires immobiliers privés qui ne parviennent pas à louer cherchent à vendre plutôt que de rénover (ratio : deux vendeurs pour un acheteur). Un logement sur trois est ainsi vacant et cette situation tend à s'accroître (2006 : 365 / 2016 : 686). Les copropriétés sont nombreuses mais inorganisées ce qui ne favorise pas l'entretien des bâtiments.

Cause ou conséquence de l'absence de velléité de rénovation, le centre ancien subit un processus affirmé de ségrégation sociale et de paupérisation, avec la présence d'un parc de logements sociaux de fait qui attire une population en situation de grande précarité, captive du centre ancien (le revenu médian des ménages est très nettement inférieur à celui de la commune ; 64 % des ménages ne sont pas imposables).

Il est, par ailleurs, clair que certains secteurs urbains (rue des Chapeliers, rue du Four, rue Mère de Dieu...), n'attirent pas les candidats à l'installation (qu'il s'agisse de location ou d'accession) – en dehors de ceux qui n'ont d'autres choix d'hébergement. La morphologie des immeubles (parcelles étroites, souvent imbriquées) ou leur situation dans un environnement urbain fermé (éclairage insuffisant, prospects visuels) sont autant de points défavorables à la création d'un parc immobilier adapté aux attentes résidentielles actuelles.

C'est, d'ailleurs, le plus souvent, sur ces immeubles que les propriétaires immobiliers renoncent à engager toute démarche d'amélioration ; absence de travaux d'entretien courant ou d'interventions lourdes de réparation ou de mise aux normes, copropriétés désorganisées... ont pour conséquences une dégradation importante de ces ensembles immobiliers.

De fait, sur ces secteurs, la Ville peut raisonnablement se poser la question de l'opportunité d'inciter à la rénovation de ces immeubles ou ensembles immobiliers et de la nécessité de sonder d'autres perspectives, telles que des interventions de dédensification, répondant à ce titre aux objectifs de l'axe 4.

Sur la base de ces éléments, pour rendre le choix d'habiter en centre-ville attractif mais aussi dans l'optique « d'aérer » ce centre pour y laisser entrer la lumière, des mesures ont été prises et d'autres actions seront conduites dans les années à venir. Les orientations choisies et les objectifs fixés sont développés dans l'article suivant.

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Sur le plan économique, le centre-ville est fort de nombreux atouts et de belles opportunités sont à saisir. Les services publics et au public y sont nombreux ce qui multiplie ainsi les occasions de fréquentation. On peut noter par exemple la présence de l'ensemble des administrations et institutions, de la maison de santé et autres services à la population. C'est aussi le cas des équipements culturels et de loisirs (médiathèque, cinéma, musées...) situés en plein cœur de ville. L'association de commerçants est dynamique, elle s'est récemment renouvelée, elle se développe et se modernise. Elle affiche une grande volonté de travail en partenariat avec l'ensemble des forces en présence. Un réseau de petits commerces de proximité offrant des produits de qualité se maintient et attirent une clientèle qui possède un pouvoir d'achat intéressant. Par ailleurs, l'offre de formation est développée en centre-ville ou en périphérie (IUT, lycée, CFA) ce qui constitue un vrai atout pour dynamiser et rafraîchir l'image de ce centre. La présence des étudiants est y d'ores et déjà importante mais doit être renforcée. Le classement du centre-ville comme quartier prioritaire politique de la ville ouvre des possibilités d'interventions multiples pour tirer ce secteur fragilisé vers le haut.

Autre atout indéniable, Digne-les-Bains, en tant que ville centre, capte l'ensemble de la population du bassin de vie et bénéficie d'une concentration de l'offre de produits et de services.

Néanmoins, des points de vigilance viennent noircir le tableau et imposent une prise conscience rapide. Le taux de vacance commerciale dans le centre-ville est deux fois supérieur aux appareils commerciaux équivalents. La vacance semble progresser sur l'ensemble de l'appareil commercial du centre-ville, artère principale comprise. A cela s'ajoute le fort taux de chômage avec un revenu médian de 11 700 euros soit -7500 euros par rapport à la moyenne française. Plus de la moitié des habitants est sans activité (28% de retraités, 25% sans activités (17% en France). La faiblesse du pouvoir d'achat a des conséquences directes sur la « santé économique » de la plupart des commerces qui pour certains peinent à survivre. D'autre part, les conditions d'installation sont peu favorables pour les professionnels (valeur locative élevée, taux de taxe foncière nettement plus élevé que la moyenne française) ce qui ne facilite pas la concrétisation des projets. La surface des locaux n'est pas adaptée à la demande des enseignes qui se développe donc relativement peu.

Pour favoriser et développer le dynamisme commercial du cœur de ville, des mesures ont été prises et des actions seront mises en œuvre dans les années à venir. Les orientations et objectifs sont présentés dans l'article suivant.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Globalement, l'offre de transport à Digne-les-Bains est correcte et tend à s'améliorer. Elle est desservie par le « TUD » (5 lignes, du lundi au samedi) où 83 % des arrêts et 100 % des autobus sont accessibles aux PMR. La gare routière est située en plein centre et donne accès à toute l'Agglomération (lignes régulières interurbaines) et la Région PACA dont Aix TGV et l'aéroport Marseille -Provence (lignes express régionales). Elle est la troisième gare régionale en termes de fréquentation avec plus de 120 000 voyageurs/an.

L'offre de stationnement est bien répartie dans le centre-ville et à proximité (gratuites, zones bleues, payantes). Deux bornes de recharge électrique sont disponibles dans le périmètre cœur de ville.

Pour ce qui est des modes doux de déplacement, des pistes cyclables existent depuis le centre-ville pour relier quelques sites d'intérêt. Une piste cyclable partant du centre vers le plan d'eau et vers le Musée-Promenade, des itinéraires vers Les Sieyes et la zone Saint-Christophe (pistes existantes mais avec un potentiel de développement) ont aussi été créés. L'expérimentation d'une signalétique au sol pour indiquer le cheminement piéton centre-ville /Gare des Chemins de fer de Provence et inversement est en cours. Une enquête de la fédération des usagers de la bicyclette réalisée en 2017 a montré un fort potentiel de développement à Digne-les-Bains avec une proportion d'usagers considérable.

En dépit de ces atouts le centre-ville présente des faiblesses en termes de mobilité. Malgré sa situation idéale la gare routière est désuète et nécessite des travaux réaménagement/requalification du bâtiment et de l'espace public (absence d'accessibilité PMR, pas de panneau d'information, confort usagers à revoir...). Un manque de coordination entre les réseaux de Provence Alpes agglomération et de la Région est à déplorer, les informations et la vente de billets du réseau PAA sont inaccessibles en gare routière. Les lignes interurbaines le samedi sont insuffisantes (expérimentation des navettes marché du samedi matin n'a pas été concluante). Un manque de communication et de lisibilité des horaires de bus a également été constaté. Concernant la signalétique cyclable, elle n'est pas satisfaisante. L'entretien des cheminements est également à améliorer, des problèmes de sécurité peuvent se poser sur certains tronçons et notamment en direction du plan d'eau. La continuité cyclable en direction de l'établissement thermal est inexistante et la circulation en centre-ville est difficile et non sécurisée. La connexion du centre avec les principaux sites touristiques ou services publics et au public n'est pas satisfaisante.

Pour ce qui est de l'accessibilité aux PMR en cœur de ville, elle est limitée du fait de la déclivité des rues et des espaces publics qui sont désuets. Pour ce qui est des établissements publics recevant du public, la ville a validé l'engagement de son Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé). Quant à l'accès à l'A51, il est relativement long et la durée est variable selon l'état de la circulation.

Pour connecter le cœur de ville aux principaux sites touristiques et espaces recevant du public, mais aussi dans l'optique d'améliorer le cadre de vie, une réflexion globale doit être menée. Le projet urbain a défini quelques orientations et actions qui doivent être affinées par une étude complémentaire concernant notamment les accès cyclables et piétons et toute la signalétique (urbaine et à destination du tourisme).

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Le centre ancien présente une morphologie urbaine façonnée par une histoire riche, notamment médiévale, caractérisée par la présence de ruelles pittoresques (dont l'étroitesse de certaines les rend inaccessibles aux véhicules), et ponctuées de placettes. Il s'agit de lieux reconnus, appropriés et partagés, qui fondent l'identité du centre-ville et, par extension, de la ville.

L'entrée de ville est également un atout, elle constitue clairement le lien entre l'extérieur et le centre-ville, entre l'urbain et le milieu naturel environnant (la rivière, la montagne...). La gare routière (interface entre la ville et la rivière Bléone) et l'îlot Tampinet / Gassendi constituent à ce titre des lieux à fort potentiel. Pour mémoire, la gare est la troisième gare régionale en termes de nombre d'utilisateurs.

Toutefois, la présence de friches paysagères et d'espaces publics délaissés, insuffisamment valorisés et peu fonctionnels contribue à donner une image négative au centre ancien ; tel est le cas des espaces ceinturant la cathédrale.

Or, cette absence d'interventions sur la vieille ville est contraire aux objectifs de renforcement de l'attractivité, qu'elle soit touristique ou résidentielle (force est de constater que les résidents de ce quartier peinent à s'approprier pleinement leur environnement).

L'entrée de ville à la mise en scène très routière (giratoire à 6 branches et 13 voies, signalétique routière...) est peu lisible, induisant une perception très faible de l'entrée du centre-ville par le visiteur. Se posent également des problèmes de nuisances (sonores, sécurité) liés à la présence excessive de véhicules.

Quant à l'artère principale, le boulevard Gassendi, un enjeu d'appropriation par les piétons se pose et nécessitera l'engagement d'une réflexion pour valoriser cet espace tout en maintenant la traversée routière de la ville en direction des Alpes.

Globalement, à l'échelle du centre-ville, l'omniprésence de la voiture (en stationnement ou en circulation) nuit à son image, tendant de fait à encourager son déclin. Une place insuffisante est donnée aux déplacements doux (piétons et cycles) tant au sein du centre-ville qu'au niveau des liens de ce dernier avec les quartiers péri-centraux.

Pour répondre à l'enjeu d'amélioration du cadre de vie, la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain constitue le fil conducteur de l'action à venir en matière d'aménagement pour les 5 années à venir à minima.

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

La ville de Digne-les-Bains est très active sur le plan du développement des usages numériques et affiche la volonté d'aller encore plus loin dans ses démarches. Digne-les-Bains bénéficie d'une reconnaissance nationale via les labels et prix : Ville Internet 2018 @@@@ (mention ville intelligente partagée), Territoire Numérique Libre 2017 niveau 3, Territoire Innovant des Interconnectés 2016 label d'or. Par ailleurs, elle est la ville pionnière de l'Open Data et membre fondateur de l'association Open Data France (actuellement secrétaire), communauté très active sur la cartographie collaborative OpenStreetMap, actions à destination des lycéens dignois pour qu'ils deviennent acteurs de la transformation numérique du territoire (Data'Digne, EDOS, Kits 360) grâce à l'appui de la Région Sud.

La signature tripartite de la convention France très Haut débit sur la commune se concrétise par le déploiement de réseaux d'accès Très Haut Débit (4G et FTTH). En 2016 un Wifi territorial gratuit avec identification unique sur le centre-ville (Gare routière, Office du tourisme et Place Générale de Gaulle, Stade Jean Rolland) a été mis en place. De plus, la ville s'est dotée de trois lieux d'accompagnement et de médiation numérique à proximité

immédiate du centre (Centre Culturel René Char, Médiathèque Intercommunale François Mitterrand, Pôle Social).

Un réseau des acteurs de la médiation numérique Alpes-Durance (04/05) pour l'échange de bonnes pratiques avec l'appui de l'association régionale ARSENIC et du Conseil Départemental est en cours de consolidation. L'enrichissement de l'offre de médiation culturelle par le développement d'applications culturelles pour interagir avec les œuvres et le patrimoine des musées dignois (Gassendi Curiosity, Muséotopia, Ambulo, Crypte 3D) est également un atout pour la commune. La dynamique entrepreneuriale est considérable avec quelques entreprises du territoire engagées dans le mouvement des logiciels libres et open source et de la cartographie collaborative, avec des actions coordonnées par l'association « Café de l'Industrie ».

Un travail est en cours sur la cartographie et la typologie des équipements collectifs et des zones d'activités économiques par le service SIG de l'agglomération, avec le support du CRIGE PACA et de la CCIT04. Une cartographie collaborative de l'offre de santé sur la Ville initiée dans le cadre du forum Domosilver, avec les étudiants de l'IUT de Digne, l'association ADRETS, la fondation AFNIC, les sociétés APITUX et XSALTO est aussi en cours.

L'espace entreprise Diniapolis accueille la formation « E-Tourisme Développement » proposée par l'Academy Numérique. La formation est labellisée « Grande école du numérique » avec comme public cible la population des quartiers Politique de la Ville, en lien avec Pôle emploi et la Mission Locale.

Parmi les faiblesses relevées, la multitude d'actions peut manquer de coordination ce qui minimise les effets positifs. La couverture Wifi ne permet pas encore d'assurer un « accueil numérique » des touristes, notamment pour des lieux publics (Thermes, Gare CP, Plan d'eau, Musées ...) avec une identification unique pour des hotspots Wifi déployés sur des espaces privés (Restaurants, bars, hôtels, gîtes ...).

La coordination entre les trois lieux de médiation numérique est nécessaire pour permettre une prise en charge des besoins de tous les types de population pour l'accompagnement à l'utilisation du numérique. La coordination des acteurs de la médiation numérique avec les services de l'Etat en termes de formation sur les outils (Impôts, CAF, Pôle emploi ...) est trop faible pour rendre actuellement un service optimal à la population.

Sur la cartographie collaborative et l'Open Data, les actions sont efficaces et qualitatives mais trop ponctuelles pour devenir un outil pérenne d'information aux populations. Un Travail est à mener sur l'appropriation des outils collaboratifs par la population pour que les citoyens soient acteurs de cette accessibilité aux services publics et participent à la définition de leurs besoins par leurs usages.

L'Absence de lieu d'innovation numérique de type FabLab / HackerSpace permettant la dynamisation d'initiatives locales est regrettable et trouverait toute sa place en centre-ville. L'offre de formation aux métiers liés au numérique est à faire évoluer sur le territoire pour accompagner la transformation du territoire et de ces entreprises. L'offre de services numériques à destination des entreprises est à faire monter en gamme et en surface.

Au-delà de l'accessibilité aux outils numériques largement détaillé ci-dessus, L'Etat, le Département et les intercommunalités des Alpes de Haute-Provence travaillent à l'amélioration de l'accès des usagers aux services publics et privés de manière plus générale : administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc. Un programme d'actions d'une durée de 6 ans a été élaboré afin de renforcer l'accessibilité des services à la population, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le schéma comporte 6 axes et 36 actions de portée départementale. Des échanges avec les EPCI sont en cours afin de les décliner précisément par territoire.

Les études qui ont permis d'établir le diagnostic sont jointes en Annexe 1 à la présente convention.

7.2 Présentation de la stratégie et du projet

La phase d'Initialisation a permis d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville dont les objectifs sont décrits ci-après, de façon synthétique, et en Annexe 2 de façon plus détaillée.

a) Objectifs et plan d'actions

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la ville de Digne-les-Bains.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

• Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Objectifs	Actions
Améliorer l'attractivité résidentielle en centre ancien.	Mobiliser les Services de la Ville, de Provence Alpes Agglomération, de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé)... autour d'un projet commun d'amélioration de l'attractivité résidentielle en centre ancien. En complément des fiches actions déclinées dans le Projet Urbain, et afin de permettre aux élus et aux techniciens de disposer d'une connaissance fine de la situation des immeubles ou ilots dégradés du centre-ville et de pouvoir y conduire des interventions adaptées, il pourrait être opportun d'engager une étude exhaustive de l'état du parc immobilier ancien. Au niveau des perspectives d'aménagement urbain, la réflexion devra être menée à l'échelle de l'intégralité du centre-ville, ce qui permettra d'en appréhender le fonctionnement, les atouts et les points négatifs. Cette première approche effectuée, une investigation plus fine pourra être engagée à l'échelle d'une rue ou d'un secteur urbain donné, en raison d'une présence accrue de bâtiments dégradés et, de fait, inoccupés. Le prestataire devra établir, par immeuble, une fiche mentionnant les points suivants : localisation / diagnostic du bâti avec repérage des dysfonctionnements structurels justifiant une intervention (Ville ou Etat) / type de propriété / statut et taux d'occupation / eu égard à l'état de l'ensemble et de la demande potentielle, analyse des possibilités de rénovation, dans un objectif d'amélioration résidentielle : faisabilités technique, administrative et financière du projet / à l'inverse, perspectives de démolition de l'immeuble dans un objectif plus « urbain », si cela se justifie au niveau du fonctionnement et de l'attractivité du quartier : dans cette hypothèse, étude des outils opérationnels ou des procédures à mobiliser (verrouiller les procédures et supprimer tout risque de recours), estimation des coûts d'opération (acquisitions, démolition, confortement éventuel des mitoyens, projet

	de mise en valeur de l'espace ainsi libéré) et des possibilités de financement.
Lutter contre l'habitat indigne	Lutter contre l'habitat indigne par repérage systématique des logements ou des immeubles présentant des dysfonctionnements impactant tant la santé que la sécurité des occupants et mise en œuvre des dispositifs et procédures adaptés (application du RSD, engagement de démarches coercitives : arrêtés d'insalubrité ou de péril). Relancer, à cette fin, la démarche partenariale mise en place dans le cadre de la MOUS Spécifique Insalubrité et de la LHI, associant les services de l'Etat (DDT, ARS), de la CAF 04 et de la Ville (Service Urbanisme, CCAS) et recourant aux services d'un prestataire extérieur.
Améliorer l'habitat privé	Inciter les propriétaires privés à s'engager dans une démarche d'amélioration de leur bien immobilier, en mettant en œuvre toute démarche incitative ou coercitive
Cibler l'intervention de la puissance publique sur des immeubles ou ilots situés dans un secteur « stratégique » (à proximité d'un secteur commercial ou d'une intervention de requalification des espaces publics récemment achevée ou à engager à court terme),	Programmation d'une intervention dont la vocation principale est de proposer un parc de logements de qualité. Cette opération doit également permettre de créer un « effet d'entraînement » sur les initiatives de rénovation privées. Une étude de faisabilité préalable sera donc lancée sur un immeuble ou un îlot sis stratégique.
Favoriser l'accueil des seniors en centre-ville par la création d'une offre de logement adaptée	Adapter une partie de l'offre actuelle à l'accueil des seniors en centre en ville et/ou créer une offre adaptée à proximité.
Renforcer le lien emploi /logement	Mettre en place une stratégie d'intervention et de communication avec Action Logement
Favoriser le développement d'une offre alternative d'habitat comme notamment l'habitat participatif.	Mobiliser les acteurs associatifs qui œuvrent dans les projets participatifs pour favoriser le développement de ce type d'habitat en centre ancien.

• **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Objectifs	Actions
Fédérer les acteurs économiques (publics et privés) autour d'actions structurantes pour la redynamisation commerciale du centre-ville	1. Pérenniser le comité local du commerce afin qu'il soit force de proposition et identifié comme l'instance de gouvernance du centre-ville 2. Création de la « fabrique à entreprendre » dans les locaux de Dinlapolis (label CDC)
Réduire le taux de vacance commerciale et Revitaliser l'espace commercial afin de recréer une dynamique commerciale, un parcours marchand cohérent et inciter les chaland à se réapproprier cet espace commercial historique.	1. Déploiement du dispositif « ma boutique à l'essai » 2. Développement, en lien avec le futur manager de centre de ville, d'un espace de boutiques événementielles 3. Création d'une bourse des locaux vacants 4. Animer les zones où le taux de vacance est le plus fort pour susciter l'envie d'y entreprendre.
Coordonner et piloter les actions menées dans le centre-ville	Recrutement d'un manager de centre-ville
Permettre l'intervention d'une société	Entreprendre des démarches auprès de l'Epareca , de

foncière dans le périmètre cœur de ville	l'EPFR, ou autre opérateur privé ou public pour étudier la faisabilité d'une intervention sur un ou plusieurs ilots (traitement de l'habitat et des locaux commerciaux).
Optimiser les impacts du marché estival	S'appuyer sur le comité local du commerce lancé par la CCIT04 pour définir et mettre en œuvre une stratégie de valorisation et optimisation du marché
Favoriser l'accueil touristique notamment en modernisant l'offre hôtelière et de restauration.	En lien avec l'office de Tourisme, proposer des actions de formations aux commerçants pour qu'ils adaptent leur offre à la demande actuelle des touristes
Faciliter l'accès au centre-ville pour accroître la fréquentation des commerces et des services	Développer et adapter l'offre de stationnement actuelle

• **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Objectifs	Actions
Restructurer l'entrée de ville	Redéfinir le schéma circulatorio et transformer et valoriser la gare routière
Renforcer l'usage des modes doux : (agir pour un partage modal de la rue, pour une circulation pacifiée)	1. Etudier les possibilités de partage modal de la voirie actuelle et réaliser les travaux nécessaires 2. Développer les sites de stationnement des vélos 3. Aménagement d'un cheminement piéton le long de l'avenue Martin Bret afin de sécuriser et faciliter l'accès au bâtiment de la Mairie et autres.
Connecter le cœur de ville aux pôles touristiques périphériques et aux sites accueillant du public.	Création d'une continuité d'itinéraires vélos et piétons, lisibles et aménagés pour faciliter les flux
Réduire l'omniprésence de la voiture pour améliorer la première perception très routière de la ville.	Objectif transversal à l'axe 4 – voir action dans le tableau suivant.
Faciliter l'accès à l'information du public	Améliorer la coordination entre les réseaux de l'agglomération et de la Région
Inciter les voyageurs à utiliser les modes actifs et transports collectifs.	1. Mettre en place un mode de communication efficace pour faciliter et inciter les voyageurs à l'usage de ces modes de déplacements 2. Aménager et rendre accessibles et visibles les modes de déplacements alternatifs à la voiture
Faciliter l'accès au centre-ville pour accroître la fréquentation des commerces et des services	1. Développer et adapter l'offre de stationnement actuelle 2. Création d'un parking à proximité du centre sur le site de l'ancienne usine à Gaz (démolition-construction) 3. Réhabilitation du parking souterrain
Repenser la circulation sur le boulevard Gassendi pour laisser plus de places aux piétons	Intégrer cette problématique dans l'étude globale de mobilité et de circulation

• **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Objectifs	Actions
-----------	---------

Atténuer l'image « routière » de l'entrée du centre-ville	1. Amélioration de la lisibilité, tendre vers une homogénéité d'ensemble et une visibilité sur la ville et le paysage, 2. Pacifier la circulation automobile dans les environs du rond-point du 11 novembre, 3. Intégrer la rue du Tampinet à la trame urbaine, en la transformant en zone de rencontre. 4. Réhabilitation/modernisation du bâtiment de l'Office de tourisme (aspect extérieur)
Traiter le site de la gare routière en le concevant comme interface entre la ville et la rivière, entre milieux urbain et naturel	1. Transformer l'image de la ville en traitant ce lieu situé de façon très visible à l'entrée du centre-ville, en créant un aménagement de qualité en lien avec les paysages urbain et naturel (créer une percée visuelle vers la Bléone, envisager un aménagement paysager des berges), 2. Revoir les conditions de circulation des bus sur cet espace et les modalités de stationnement des véhicules ou des vélos, améliorer le confort des usagers...
Par une démarche de traitement des espaces publics, des friches et des jardins, valoriser la ville historique et le paysage urbain sur la face sud du Rochas, envoyer des signaux positifs d'embellissement porteurs pour la dynamique de rénovation du bâti et parvenir à une meilleure appropriation de l'espace public par les habitants .	1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan vert destiné à renforcer le rôle des espaces publics et des jardins 2. Valorisation d'un axe patrimonial et touristique, l'axe médiéval sud (espace urbain situé entre la Place Pied de Ville et la Place de l'Evêché) et, ce faisant, engager un processus de transformation et de requalification du centre. 3. Création d'un grand jardin en restanques au cœur du Rochas : traiter les espaces plantés situés sur le Rochas (qui bénéficient de l'ensoleillement et du panorama), transformer en jardins des friches aujourd'hui dégradées (Rue du Figuier), remettre en valeur des escaliers dégradés (cf. rue des Chapeliers). 4. Aménagement de la place général de Gaulle, phase 2 5. Aménagement du square Frédéric Mistral 6. Aménagement de la place des Récollets 7. Travaux d'embellissement : harmonisation des ferronneries (peinture), harmonisation des espaces de dépôts des ordures ménagères, harmonisation de l'éclairage public, renouvellement de la signalétique.
Renforcer le sentiment de sécurité des habitants	1. Mise en place d'un système de vidéoprotection. 2. Réhabilitation de l'Hôtel de Police

• **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**

Objectifs	Actions
Faciliter l'accès internet en centre-ville et dans les sites touristiques et les sites accueillant du public	1. Mise en place d'un Wifi territorial avec identification unique sur le territoire. 2. Accélérer le partenariat avec Orange dans le cadre des zones AMI pour terminer le déploiement de la fibre sur Digne les Bains.
Poursuivre la dynamique de développement des usages	1. Pérennisation des actions de cartographie collaboratives notamment afin d'alimenter les diagnostics du territoire et

numériques	la participation citoyenne pour le SCOT et le PCAET. 2. Organisation de l'offre de service de médiation numérique à l'échelle de la ville, avec homogénéisation de la communication auprès de la population. 3. Favoriser l'émergence d'un lieu ouvert d'innovation territoriale de type Tiers-Lieu (FabLab, MakerSpace, HackerSpace ...) afin de catalyser les actions existantes sur le territoire entre les différents acteurs (collectivités, associations, entreprises). 5. Facilitation de l'émergence d'un cluster d'entreprises de services autour des thématiques numériques fortes du territoire : Open Data, Open Source et collaboration. 6. En lien avec la stratégie de développement touristique de l'Agglomération conforter le rôle des nouvelles technologies comme outil de développement et de promotion au sein des principaux sites touristiques. Développer des outils tels que « Digne-les-Bains dans ma poche » pour connecter les équipements avec les touristes via les smart phones.
Valoriser la formation aux métiers du numérique	Mobiliser les acteurs locaux de la formation pour mettre en place un catalogue des formations au numérique et aux métiers du numérique accessibles en ligne (MOOC, SPOC) et mettre en place un accompagnement spécifique pour la population.
Développement de l'offre de loisirs en centre-ville, notamment à travers des lieux de vie, de culture et de spectacles, etc.	Accompagnement et soutien des initiatives publiques et privés
Faciliter et améliorer l'accès à l'information	Améliorer la coordination et l'information sur les différents services publics et aux publics.

Le plan d'actions sera complété par avenant.

b) Périmètres d'Intervention

Il est précisé que cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation, ou de déploiement, en fonction de la date d'effectivité de l'article de loi créant l'ORT et de son décret d'application.

Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Périmètre d'intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT)

La surface du périmètre d'intervention est de 25 hectares, 12 ares. Il comprend le centre ancien (classé quartier prioritaire politique de la ville), la maison de santé, et s'étend jusqu'à des sites d'intérêt économique, touristique et culturel qui souffrent actuellement d'un manque de connexion. Il s'agit du musée promenade, siège de l'Unesco Géoparc de Haute Provence jusqu'au site de la Dalle aux ammonites, de l'établissement thermal, du musée Alexandra David Neel, du plan d'eau et du golf. Il est précisé que les secteurs d'intervention prioritaire seront proposés par voie d'avenant.

Le choix de ces périmètres se justifie par les éléments suivants :

Ce périmètre a été défini naturellement face au constat d'un manque de lien entre les lieux qui accueillent du public et le centre-ville. Créer du lien, de la fluidité entre tous les lieux qui accueillent du public et le centre-ville apparaît comme un enjeu fort de développement.

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe 3 à la présente Convention.

Le périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

c) Plan d'actions

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

➤ Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget estimatif (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 1	Engagement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne	ORT	Commune	2019 / 2021 (voire 2022 selon la date d'engagement)	72 000 €	Commune ANAH
Axe 1	Etude de faisabilité préalable à une intervention publique sur un immeuble ou un îlot dégradé	ORT	Commune	2019	72 000 €	Commune ANAH
Axe1	Etude globale exhaustive de l'état du parc immobilier ancien (Dans une optique de dé densification du centre ancien)	ORT	commune	2019/2020	A définir	commune

➤ Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Référence	Description succincte de l'action	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 2	Action de soutien à l'union commerciale du centre-ville pour animer les zones où le taux de vacance est le plus fort afin de susciter l'envie d'y entreprendre. En lien avec l'office de Tourisme, proposer des actions de formations aux commerçants pour qu'ils adaptent leur offre à la demande actuelle des touristes	ORT	Commune	2018- 2019- 2020	33 000 € (11 000 par an)	Commune
Axe 2	Déploiement du dispositif « ma boutique à l'essai »	ORT	Commune	Septembre 2018	20 000€	Initiative Alpes de Haute Provence Contrat de ville (dont part Etat

						7000 euros) CDC Région
Axe 2	Etude de faisabilité juridique et technique préalable à l'intervention d'une société foncière type Epareca	ORT	PAA	2018	20 000€	Contrat de ville (dont part Etat 5000 euros) PAA
Axe 2	Création et intervention d'une foncière sur 1000m ² de bâti (acquisition, travaux, gestion)	ORT	PAA/commune	2019/2022	1700 000€	A définir
Axe 2	Recrutement d'un manager de centre-ville (Mise en relation des partenaires, Contact des propriétaires. Gestion des travaux de rénovation, Animation du comité de pilotage, Animation du comité de sélection. Animation du comité de suivi. Animation du pôle événementiel, Création et diffusion de la communication)	ORT	PAA/commune	2019 - 2020	99 400€ (cout estimé pour deux	Europe Leader PAA
Axe 2	Développement, en lien avec le futur manager de centre de ville, d'un espace de boutiques événementielles	ORT	PAA	2019/2020	63000€ (cout estimé pour deux ans et 320 m ² de surface)	A définir
Axe 2	Création d'une bourse des locaux vacants	ORT	CCIT04	2018	4000€	Contrat de ville CCIT04
Axe 2	Création d'une « Fabrique à entreprendre » dans les locaux de l'espace entreprise Dinapolis.	ORT	IAHP	2018/2019	237 710€	IAHP CDC PAA
Axe 2	Création de coupons stationnement proposés aux commerçants pour en faire bénéficier à leur clientèle	ORT	Commune	2018	Non figé. Sera établi en fonction des commandes de l'association des commerçants	commune

➤ **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 3	Site de l'usine à Gaz : démolition et création d'un parking à proximité du centre-ville pour le stationnement des commerçants et visiteurs.	ORT	Commune	2019	700 000€ (Démolition construction)	A définir
Axe 3	Aménagement d'un cheminement piéton avenue Martin Bret	ORT	commune	2018	31 000 €	Commune
Axe 3	Etude des mobilités (cyclable, piétonne), des flux et du stationnement en vue d'améliorer l'accessibilité du centre-ville et sa	ORT	PAA	2019	30 000€	Région CRET CDC

	connexion avec les principaux pôles touristiques ou de services.					
Axe 3	Travaux d'aménagement des accès cyclables et piétons	ORT	Commune ou PAA	2019/2020	A définir	Région CRET
Axe 3	Transformation et valorisation de la gare routière (schéma circulaire et bâtiment)	ORT	Commune/ PAA	2020	A définir	A définir
Axe 3	Mise en place de capteurs de présence sur les places de stationnement actuelles pour une information en temps réel du nombre de places disponibles et pour favoriser les rotations	ORT	Commune	2019	20 161€	A définir

➤ **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Référence	Description succincte de l'action	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 4	Aménagement de la place Général de Gaulle phase 2 et rénovation du parking souterrain	ORT	Commune	2018 (lancement de la consultation- travaux 2019)	2 800 000€	Commune Région CRET Reliquat de crédits Région PAS (maintenus jusqu'en 2020)
Axe 4	Aménagement de la place des Récollets	ORT	Commune	2018	432 096 €	Etat DETR (150 923 €) Région CRET (126 000€) Commune
Axe 4	Installation de la vidéoprotection dans le centre ancien	ORT	Commune	2018/2019 (installation du système premier semestre)	240 550€	Etat DETR Commune
Axe 4	Aménagement du square Frédéric Mistral	ORT	Commune	2020	240 000€	Etat DETR (100614€) Région CRET (84000€) Commune
Axe 2	Création d'un jardin en restanques au cœur du Rochas : traiter les espaces plantés situés sur le Rochas, transformer en jardins des friches aujourd'hui dégradées (Rue du Figulier), remettre en valeur des escaliers dégradés	ORT	Commune	2019 - 2020	440 833 €	Région CRET DETR Commune
Axe 4	Valorisation d'un axe patrimonial et touristique, l'axe médiéval sud (espace urbain situé entre la Place Pled de Ville et la Place de l'Evêché)	ORT	Commune	2019/2020	2 183 334 € Etude préalable et maîtrise d'œuvre : 208 334 € Travaux : 1 975 000 €	Région CRET DETR Commune

Axe 4	Travaux d'embellissements : Harmonisation des ferronneries	ORT	Commune	2018	45600€	Commune
Axe 4	Travaux d'embellissements : harmonisation de l'éclairage public dans une optique de réduction des consommations d'énergie et d'esthétique en cours de chiffrage	ORT	Commune/PAA	2019	En cours de chiffrage	A définir
Axe 4	Travaux d'embellissements : harmonisation des espaces de dépôts et ramassage des OM dans la dynamique de réponse à l'objectif 0 déchets mais aussi pour une question d'esthétique des lieux. (containers et caches containers)	ORT	Commune	2019	En cours de chiffrage	A définir
Axe 4	Travaux d'embellissements : Renouvellement de la signalétique	ORT	Commune	2018	En cours	Financée par la publicité
Axe 4	Travaux d'embellissement et propreté : renouvellement du matériel d'entretien, mécanisation.	ORT	Commune	2019	En cours	A définir
Axe 4	Deuxième phase de travaux de rénovation du Musée Alexandra David Neel	ORT	Commune	2019	En cours	A définir

➤ **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 5	Mise en place d'un WIFI territorial	ORT	Commune	2019	En cours	Commune
Axe 5	Mise en œuvre de l'Ad'Ap communal – mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics – 3 écoles concernées par le programme 2018	ORT	commune	2018/2019	209 154	DETR 2018 (acquis 125 492€) Commune

Chaque Action mature ayant été exposée de façon détaillée puis instruite par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action, fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

Toutes les fiches seront élaborées et annexées par avenant.

d) Calendrier général

Cet article sera complété par avenant après avoir été finalisé.

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'engagement de la phase de déploiement. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs, qui pourront être décaissés postérieurement, le seront avant le 31 décembre 2022.

e) Budget et financement

Il est précisé que cet article sera complété par avenant après avoir été finalisé. Le budget détaillé du projet, sera mis à jour annuellement.

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

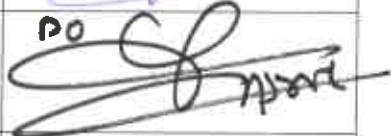
Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

Convention signée le 28 Septembre 2018, à Digne-les-Bains,

Organisme	Représentant	Signature
L'Etat	Monsieur le Préfet, Olivier JACOB	
La Ville de Digne-les-Bains	Madame le Maire, Patricia GRANET BRUNELLO	
Provence Alpes Agglomération	Madame la Présidente, Patricia GRANET BRUNELLO	
Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations	Monsieur le Directeur régional, Richard CURNIER	
Le groupe Action Logement	Monsieur le Président du Comité Régional Action Logement PACA-CORSE, Philippe HONORE	
	Madame la Vice-Présidente, Martine CORSO	
L'ANAH	Monsieur le Préfet, Olivier JACOB	
Le Conseil départemental	Monsieur le Président, René MASSETTE	
L'EPARECA	Madame la Directrice Générale, Valérie LASEK (sous réserve de l'avis du conseil d'administration)	
La Chambre de commerce et d'Industrie des Alpes-de-Haute-Provence	Monsieur le Président, Daniel MARGOT	
La Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-de-Haute-Provence	Madame la Présidente, Laure VIAL	 Po A. Vial
La Plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence	Monsieur le co-Président, Bernard PIERI	

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

- Diagnostic élaboré dans le cadre de l'étude de centralité
- Diagnostic économique réalisé par la CCIT04
- Contrat de ville

Annexe 2 – Document de présentation du projet

- Plan Guide (étude de centralité)
- Projet de redynamisation commerciale (CCIT04)

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention et index des rues de l'Hyper centre

Annexe 4 – Fiches actions.

Annexe 3 Plan des périmètres d'intervention et Index des rues de l'Hyper centre

Index des rues incluses dans le périmètre d'intervention (ne concerne que le périmètre centre ancien et non les extensions vers les sites touristiques)

Allée des Fontainiers
Avenue Charles Fruchier
Avenue Demontzey (partie basse, jusqu'à l'intersection avec l'Allée des Fontainiers)
Avenue du Ballstère
Avenue du Huit Mai 1945
Avenue du Levant
Boulevard Gassendi
Boulevard Martin Bret
Boulevard Soustre
Boulevard Thiers
Chemin de Piécocu
Chemin des Deux Tilleuls (partie)
Cours des Arès
Cours du Tribunal
Montée de l'Oratoire
Montée des Prisons
Montée Saint Charles
Place de l'Evêché
Place de la Barlette
Place de la Fabrique
Place des Cordeliers
Place des Récollets
Place du Général de Gaulle
Place du Marché
Place du Mitan
Place du Tampinet
Place Grenette
Place Joseph Fontaine
Place Paradis
Place Pied de Ville
Placette du Placet
Rampe du Rochas
Rue André Honnorat
Rue Bad Mergentheim
Rue Beau de Rochas
Rue Capitoul
Rue Colonel Payan
Rue Curaterie
Rue de l'Ancienne Mairie
Rue de l'Hubac

Rue de la Glacière
Rue de la Grande Fontaine
Rue de la Préfecture
Rue de Provence
Rue des Chapeliers
Rue des Monges
Rue des Tanneurs
Rue Docteur Honnorat
Rue Docteur Romieu
Rue Docteur Simon Piétri
Rue du Chapitre
Rue du Figuier
Rue du Four
Rue du Tampinet
Rue du Trélus
Rue Etienne Martin
Rue Grenette
Rue Haute Ville
Rue Jeu de Paume
Rue Juiverie
Rue Léon Mariaud
Rue Mère de Dieu
Rue Mollis
Rue Pardessus
Rue Père Hugues
Rue Pled de Ville
Rue Prête à partir
Rue Saint Jérôme
Rue Tour de l'Eglise
Rue Tour des Prisons
Ruelle des Plâtriers
Ruelle Saint Michel
Square Frédéric Mistral
Terrasse Saint Pierre
Traverse de la Barlette
Traverse de la Boucherie
Traverse de la Lune
Traverse de la Tour
Traverse des Eaux Chaudes
Traverse des Serres

Annexe 4 – Fiches Actions (pour actions 2018 matures)

Nom de l'action	INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION DANS LE CENTRE ANCIEN
Axe de rattachement	Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	● Système de vidéoprotection suivant besoins exprimés par la ville, et travail en lien avec le référent sûreté départemental. Le système sera composé : ➤ D'un cœur de système équipé par : ○ Du matériel pour l'enregistrement des images vidéo et de supervision du système de vidéoprotections (serveurs de gestion des flux, espace de stockage, protection des données) ○ Des applications de : ✓ Gestion des enregistrements et visualisation en temps réel ✓ Supervision des équipements ✓ Synchronisation des bases de temps ✓ Gestion de la visualisation des plaques d'immatriculation ○ D'un ou plusieurs équipements réseaux (commutateur(s), routeur(s)) ➤ De plusieurs zones équipées de caméras de vidéoprotection selon les objectifs de surveillance définis par le diagnostic sécurité ➤ D'un réseau de télécommunications pour l'essentiel sur support filaire (voire hertzien lorsque réalisable) ➤ De matériels pour le raccordement des équipements actifs, au réseau électrique ● Il est envisagé la surveillance vidéo sur une dizaine de zones à partir de près d'une vingtaine de caméras
Objectifs	Dans le respect des lois et tout en préservant les libertés des citoyens, ce système doit permettre une meilleure sécurité des biens et des personnes, il s'agit là d'un outil supplémentaire pour les forces de l'ordre
Intervenant	Mairie de DIGNE-LES-BAINS
Budget global	240 550,00 € TTC
Modalités de financement	Mairie de DIGNE-LES-BAINS DETR = 57 428,00 €
Indicateurs d'avancement	● Etudes ● Fin des travaux ● Travaux ● Réception des travaux
Indicateurs de	● Mise en service de l'installation

résultat	
----------	--

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Maîtrise d'œuvre	Vidéoprotection	Fin 2017	Fin trx	8 100,00 €	Etat DETR : 57 428,00 € Autofinancement : 183 122 €
	SPS	Vidéoprotection	Début trx	Fin trx	2 450,00 €	
	Travaux/estimation	Vidéoprotection	Déc 2018	Mai 2019	230 000,00 €	

Nom de l'action	AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON AVENUE MARTIN BRET
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	
Description générale	Elargissement du trottoir, portée à 1m40, reprise des bordures, raccordement au réseau pluvial existant Suppression de 10 ml de jardinière centrale et déplacement d'un mât d'éclairage public
Objectifs	Création d'un cheminement piéton sécurisé accessible à tous
Intervenants	Ville de DIGNE-LES-BAINS Provence Alpes Agglomération (éclairage public)
Budget global	Année 2018 32 000,00 € TTC
Modalités de financement	Mairie de DIGNE-LES-BAINS
Indicateurs d'avancement	Phase étude Phase travaux
Indicateurs de résultat	Fin des travaux

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Création d'un cheminement piéton sécurisé accessible à tous	Réalisation des travaux cités dans la description générale	octobre 2018	Décembre 2018	32 000 €	Autofinancement ville de Digne-les-Bains

Nom de l'action	REQUALIFICATION DE LA PLACE DES RECOLLETS
Axe de rattachement	Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	- De taille modeste, la Placette des Récollets pourrait n'être considérée que comme un espace public mineur et sans réel intérêt si elle ne constituait, depuis 1861, l'accès au Tribunal de Grande Instance. - Cette Place, qui a subi les aléas du temps, des changements d'organisation ainsi que des empilements d'aménagements divers est pourtant fréquentée, tout autant par les usagers (les avocats et leurs clients) et le personnel du Tribunal de Grande Instance que par les habitants des espaces résidentiels sis à proximité pour qui elle constitue un lieu de détente et de rencontre et qui, à ce titre, la réinvestissent au cours de la journée, lors des soirées estivales ainsi que les week-ends. - De même, les collégiens et lycéens qui empruntent le Cours du Tribunal pour se rendre à leurs cours dans l'ensemble scolaire du Sacré Cœur sont nombreux l'emprunter sans réellement s'y attarder. - Pourtant, colonisée de façon anarchique et systématique par les automobiles, la Place revêt la plupart du temps des allures de parc de stationnement (une quinzaine de voitures certains jours), ce qui incite peu les piétons à s'y arrêter.
Objectifs	- Il conviendra de traiter cet espace en prenant en considération ses caractéristiques en termes de temporalité de pratiques et d'occupation. Il s'agira ainsi de penser l'aménagement de la Place en tant qu'environnement du Tribunal de Grande Instance et de la concevoir comme un espace public de proximité dont le réaménagement répondra à une double exigence : embellissement et amélioration de sa fonctionnalité. - Il s'agira ainsi de requalifier la Place au travers d'une nouvelle composition urbaine, architecturale et paysagère. - La Place des Récollets, le petit espace qui lui fait face ainsi que le Cours du Tribunal feront ainsi l'objet d'un projet d'aménagement global, conçu dans un souci de recherche d'harmonie tant dans le traitement des revêtements que dans le choix du mobilier urbain. - Malgré tout, le maître d'ouvrage a souhaité que soit conçu un espace épuré, privilégiant ainsi la recherche d'unité, de cohérence et de sobriété. - Le projet devra répondre aux attentes de chacun et satisfaire les besoins de tous : - Penser et imaginer la place comme un espace de partage, donner toute sa dimension à ce lieu de respiration pour le quartier (permettre aux piétons, usagers réguliers ou occasionnels de l'espace, de s'attarder). - Simplifier et faciliter les cheminements piétons, les déplacements automobiles et le stationnement. - Reconnecter cette place et ce secteur urbain au reste de la vieille ville. - C'est dans cet esprit qu'il sera procédé au réaménagement du petit espace situé face à la Place des Récollets (de l'autre côté du Cours du Tribunal) dont la présence est liée à l'effondrement d'un lavoir qui ne pourra être reconstruit ; la création d'un jardin « minimaliste » est envisagée, avec l'installation de bancs et la plantation de végétaux. - Raccrocher le front urbain déconnecté par des trottoirs, en suggérant des espaces d'excroissance imaginés comme de véritables « bijoux » jardinés. - Gommer les traces des anciens aménagements pour ne laisser voir que celui présent, corriger le « chaos » des bordures et effacer les nombreuses cassures pour retrouver un niveau unique de façade à façade. - Rappeler l'histoire de la place par la mise en œuvre d'éléments patrimoniaux.

	- Préserver le patrimoine végétal existant pour lui redonner toute sa place et sa noblesse dans un lieu à la fois ouvert et « protecteur ». Les arbres de haute tige seront conservés ; côté Préfecture, une contre-allée jardinée sera créée à l'entrée de la placette, afin d'aborder la Place différemment, dans une ambiance végétale. - Envisager une solution soutenable pour la collecte des ordures ménagères ; afin de ne pas nuire à l'esthétique de la placette, les containers seront déplacés dans un endroit où ils seront peu visibles. - Assurer la sécurité des usagers.
Intervenants	- Mairie de DIGNE-LES-BAINS - Provence Alpes Agglomération (éclairage public)
Budget global	432 096,00 € TTC
Modalités de financement	- Région (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) = 126 000,00 € (35% H.T.) - Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) = 150 923,00 € (41,9% H.T.)
Indicateurs d'avancement	- Phasage des études : - APS – Avant-Projet Sommaire - APD – Avant-Projet Définitif - Pro/DCE – Projet Dossier Consultation des Entreprises - Exe – Etude d'Exécution - Aor – Opérations de réception
Indicateurs de résultat	- Planning de travaux - Respect enveloppe budgétaire - Livraison de la place

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Requalification de la place des Récollets	Réalisation des études, et livraison de la place	2018	2019	432 096 € TTC	Autofinancement ville de Digne-les-Bains 155 173€ Région CRET= 126 000,00 € (35% H.T.) Etat DETR= 150 923,00 € (41,9% H.T.)

Nom de l'action	TRAVAUX D'EMBELLEMENT, HARMONISATION DES PEINTURES DES FERRONNERIES
Axe de rattachement	Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre de l'embellissement et de l'harmonisation de l'espace public des travaux

	de peinture des barrières, des bancs, des potelets et des bornes Cabestan ont été entrepris en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France pour le choix du coloris.
Objectifs	- Le changement de teinte montre la dynamique de renouveau impulsée et permet une approche plus « moderne » de l'espace. - La teinte, gris-beige, est aujourd'hui plus adaptée à l'harmonisation pour les choix de mobilier urbain, et aussi plus neutre pour l'intégration dans le paysage.
Intervenants	Mairie de DIGNE-LES-BAINS
Budget global	- Fournitures : 4 800 € TTC de peinture (x2) = 9 600,00 € TTC - Mise en œuvre : 12 mois, 1 agent = 36 000,00 € chargés
Modalités de financement	MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS
Indicateurs d'avancement	Pourcentage du réalisé
Indicateurs de résultat	Fin d'intervention : 100% du réalisé

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Travaux d'embellissement,	harmonisation des peintures des ferronneries	Juillet 2018	Juillet 2019	45 600€	•Autofinancement commune

Nom de l'action	TRAVAUX PARKING SOUTERRAIN, PHASE 2, PLACE GENERAL DE GAULLE
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	
Description générale	- La ville de Digne-les-Bains souhaite rénover le parking de stationnement souterrain Pierre Gassendi situé au centre-ville, place Général de Gaulle, à proximité de l'Hôtel de Ville. - Construit à la fin des années 80, dans le cadre d'un contrat de concession de construction et d'exploitation, a été mis en service en 1989. En 1990, est apparu un sinistre important au niveau du deuxième sous-sol ; le radier étanche de ce niveau a fléchi et s'est soulevé par l'effet des sous-pressions hydrostatiques. L'eau est remontée dans le parking par les fissures qui sont apparues dans le radier. Au-dessus de la zone dans laquelle s'est produit ce soulèvement, la structure béton armé du niveau supérieur a été endommagée sous l'effet des efforts verticaux transmis à travers les poteaux. Aujourd'hui, seuls 69 véhicules peuvent être accueillis, pour une capacité initiale de 271 places. - La commune souhaite profiter de la rénovation du parking Gassendi et de la

	nécessaire reprise de l'étanchéité du Cours des Arès formant sa couverture, pour terminer la réfection de la place Général de Gaulle. Le but étant de pouvoir exploiter de nouveau tous les étages, dans une redynamisation du centre-ville historique. L'opération est envisagée en trois axes : ➤ Le premier axe majeur de cette programmation est de pouvoir mettre le niveau -2 du parking souterrain en conditions de sécurité, afin de pouvoir l'exploiter de nouveau ➤ Le deuxième est de terminer la réfection de la place Général de Gaulle dans la continuité de la réfection déjà réalisée ➤ Le troisième est de reprendre le revêtement du Cours des Arès, afin de réaliser une réfection de l'étanchéité en place, pour sauvegarder le parking Gassendi
Objectifs	• Mise hors d'eau du parking • Exploitation de la totalité des places • Finalisation de l'aménagement de l'espace public place Général de Gaulle • Mise en conformité et mise en accessibilité du parking et des espaces publics autour
Intervenants	Mairie de DIGNE-LES-BAINS
Budget global	• 1,7 M € TTC • Tranche ferme : ➤ Mise en sécurité parking ➤ Revêtement surface et étanchéité Cours des Arès et place Général de Gaulle • Tranche option : ➤ 1,2 M € TTC ➤ Travaux intérieur parking
Modalités de financement	MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS + subvention Région : 750 000,00 € pour l'opération d'aménagement de la place Général de Gaulle (Totalité – reste disponible 200 000,00 €)
Indicateurs d'avancement	• Phasage des études : ➤ APS – Avant-Projet Sommaire ➤ APD – Avant-Projet définitif ➤ Pro/DCE – Projet Dossier Consultation des Entreprises ➤ Exe – Etude d'Exécution ➤ Aor – Opérations de réception
Indicateurs de résultat	• Planning de travaux • Respect enveloppe budgétaire • Livraison des places/Livraison du parking

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)

		•Tranche ferme : -Mise en sécurité parking -Revêtement surface et étanchéité Cours des Arès et place Général de Gaulle	2018 consultation	2019 travaux	1,7 M € TTC	2 800 000(€ TTC) Financement commune CRET Région : 200 000 € restants pour aménagement de la place (phase 2)
		Tranche option : Travaux intérieur parking			1,2 M € TTC	

Nom de l'action	MA BOUTIQUE A L'ESSAI
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre de l'appel à projet 2017 du Contrat de ville de Digne-les-Bains, la Chambre de commerce et d'Industrie a présenté un dossier, afin de réaliser une étude de faisabilité « Démonstrateur de pépinière commerciale ». Cette étude préalable a permis d'établir un diagnostic, et de proposer un plan d'actions. Parmi les différentes recommandations identifiées, la Chambre de Commerce et d'Industrie préconise le développement de « boutiques-test ». Dans le cadre d'un partenariat établi entre le réseau Initiative Provence-Alpes Côte d'Azur et la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai, soutenu par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations, la Plateforme Initiative Alpes de Haute-Provence dispose de l'outil « Ma Boutique à l'Essai », concept labellisé dans le déploiement de boutiques-test à l'échelle nationale. L'idée est de permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable 1 fois. Dans le cas où l'activité devient rentable le commerçant conserve le local et l'opération se déplace sur une autre cellule vacante. Le cas échéant la boutique est mise à nouveau à l'essai.
Objectifs	• Le projet consiste donc à accompagner la commune de Digne-les-Bains, dans la mise en place de 2 à 4 boutiques à l'essai dans le périmètre du QPV. • Impliquer les commerçants • Animer le centre ville • Faire revenir la clientèle • Donner une image positive du centre-ville • Faire venir de nouveaux commerçants
Intervenants	IAHP Provence Alpes Agglomération CCIT04
Budget global	• 23 000 € TTC
Modalités de financement	• Conseil Régional 5 000 € • Caisse des Dépôts 5 000 €

	• Contrat de ville 10 000 € • Autofinancement IAHP 3 000 €
Indicateurs d'avancement	• Identification des locaux • Négociation et accord des propriétaires • Préparation de la boutique et lancement de la communication • Candidature des porteurs de projet • Ouverture de la première boutique
Indicateurs de résultat	• Nombre d'ouvertures dans les 6 mois après le lancement de l'opération et après une année • Pérennité des commerces issus du dispositif

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Constitution du réseau de partenaires	Mise en place d'un comité de suivi	Juin 2018		Coût total 23 000€ Conseil Régional 5 000 € Caisse des Dépôts 5 000 € Contrat de ville 10 000 € Autofinancement IAHP 3 000 €	
	Recherche d'un local et montage	Contact avec les propriétaires et visites des locaux vacants	Mai 2018	Juillet 2018		
	Appel à candidature	Lancement de la communication	septembre 2018	Mai 2019		
	Sélection du candidat et accompagnement	Suivi renforcé, aide à l'ouverture, communication	Novembre 2018	Novembre 2019		

Nom de l'action	STRUCTURATION D'UNE BOURSE DES LOCAUX VACANTS
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Structuration d'une offre de bourse des locaux vacants accessible à l'ensemble des acteurs économiques et principalement aux partenaires de l'action de redynamisation du centre-ville pour favoriser leur action vis-à-vis de la vacance commerciale. La Chambre de commerce et d'industrie administre une bourse des locaux vacants qu'elle met à disposition de ses partenaires. Ce projet correspond à une mise en visibilité de cette bourse des locaux vacants par la structuration d'une démarche partenariale autour d'une plateforme dématérialisée. Les actions opérationnelles déployées par la CCI comprennent un démarchage des partenaires potentiels (MDE, chambres consulaires, professionnels de l'immobilier), une structuration de la démarche partenariale, une délimitation des objectifs affectés au projet, la réalisation d'un cahier des charges et d'un cahier des clauses techniques particulières répondant aux objectifs assignés et une identification et une sélection des prestataires.

Objectifs	- Développement des activités économiques (commerciales et de prestations de services) dans le périmètre à vocation commerciale du quartier prioritaire. - Permettre aux acteurs recevant des porteurs de projets d'être plus réactifs pour répondre à la demande de locaux.
Intervenants	CCIT04
Budget global	4000 € TTC
Modalités de financement	- Contrat de ville 3 200 € - Autofinancement 800 €
Indicateurs d'avancement	- Mise à jour de la bourse - Structuration du partenariat - Mise en ligne
Indicateurs de résultat	Impact sur l'évolution du taux de vacance commerciale

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Constitution du partenariat, mise à jour de la bourse, mise en ligne...		avril 2018	Décembre 2018	4000	- Contrat de ville 3 200 € - Autofinancement 800 €

Nom de l'action	CREATION D'UNE FABRIQUE A ENTREPRENDRE
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	La Caisse des Dépôts a créé la marque « La Fabrique à Entreprendre » pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise. La Caisse des dépôts est donc partenaire des collectivités et impulse la phase de lancement du dispositif « La Fabrique à Entreprendre », au travers d'une convention, au terme de laquelle elle se retire financièrement. En fonction de l'évaluation du dispositif local, l'objectif à terme est que la structure porteuse se saisisse du dispositif, le pérennise, le développe sur le territoire communautaire et l'inscrive dans ses missions d'intérêt général. En cohérence avec les besoins du territoire et les outils déjà disponibles, l'ambition de La Fabrique à Entreprendre est de développer une offre globale et progressive d'accompagnement à la création, reprise, l'hébergement, la consolidation et le développement d'entreprises, pour tout type de projet et type de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet. La Fabrique à Entreprendre de Diniapolis à Digne-les-Bains, situé à proximité du QPV regroupera les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise du territoire.

Cette offre globale propose 8 phases d'accompagnement :

Phase 1 : La sensibilisation :

1/Atelier Pôle emploi sur la création d'entreprise

2/Réunion information collective Chambres Consulaires

3/Participations à des manifestations locales telles que les fêtes des quartiers, forums pour l'emploi

4/ Une journée des entrepreneurs organisée en collaboration avec la communauté d'Agglomération P2A

Opérateurs porteurs des actions :

Initiative Alpes de Haute Provence, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Phase 2 : Trouver une idée

5/Atelier collectifs sur la créativité avec l'utilisation du Photo langage

Opérateurs porteurs des actions :

Initiative Alpes de Haute Provence

Phase 3 : Amorcer :

6/Atelier d'Accompagnement de l'idée au projet

Opérateurs porteurs des actions :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; Accès Conseil

Phase 4 : Tester :

7/ Permanences régulières de couveuse d'activité et de coopérative d'activité

Opérateurs porteurs des actions :

Couveuse Diapason/Cosens, Coopérative Mosaïque, MosAgri, Scop Petra Patrimonia

Objectifs de/des actions :

Tester un projet sur le terrain afin de valider sa faisabilité économique. Finaliser l'étude de marché. Acquérir de l'expérience en tant que chef d'entreprise. Participer à des formations collectives pour se professionnaliser et développer son réseau.

Phase 5 : Créer

8/Permanences des opérateurs de la création d'entreprise pour accompagner le porteur de projet dans l'élaboration de son business plan

9/ Stage de préparation à l'installation

10/ 5 jours pour entreprendre

Opérateurs porteurs des actions :

Accès Conseil, CCI, CMA, Chambre Agriculture, IAHP

Phase 6 : Financer

11/Permanences des opérateurs de financement de la création d'entreprise pour accompagner le porteur de projet dans la recherche de financement

- prêt d'honneur

-prêt solidaire

Opérateurs porteurs des actions :

IAHP, Adie, France Active, Créasol, Réseau Entreprendre

Phase 7 : Héberger

12/ Accompagnement dans l'hébergement et la domiciliation des jeunes entreprises

Opérateurs porteurs des actions :

Bureaux et locaux de Diniapolis, espace co-working et pépinière

Phase 8 : Consolider et développer

13*/Accompagnement post création.

14*/Accompagnement au développement par le biais d'une aide financière à taux 0. (IAHP)

	15°/ Organisation de petits déjeuners thématiques mensuels. 16°/Offre de services de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. 17°/ Club des créateurs organisé par la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence Opérateurs porteurs des actions : Accès Conseil, CCI, CMA, Chambre Agriculture, IAHP
Objectifs	- Rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités dans un même lieu - Rendre visible les différents parcours de la création d'entreprise existants sur le territoire - Partager les bonnes pratiques et innover ; - Garantir au porteur de projet un parcours de création d'entreprise de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement. - La fabrique à Entreprendre permettra sur le territoire défini de développer la culture entrepreneuriale (en utilisant toutes les formes possibles y compris les réseaux d'entrepreneurs...); - favoriser la détection des projets, accompagner leur émergence ; - accompagner la création, la reprise et la transmission (y compris le financement) ; - pérenniser les TPE en développant des outils post création et croissance ; faciliter l'implantation d'hébergements dédiés aux TPE.
Intervenants	Initiative Alpes de Haute Provence Caisse de dépôts et consignations Provence Alpes Agglomération
Budget global	237 710 €
Modalités de financement	CDC : 37 500 € x 3 ans Leader : 62 000 € Privés : 3070€ x 3 ans PAA : 18 000 € x 3ans
Indicateurs d'avancement	• obtention du label par la caisse des dépôts • recrutement de l'animateur
Indicateurs de résultat	impact sur l'évolution de la création et du nombre de porteurs accompagnés sur la commune de Digne-les-Bains

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)

	Création d'une fabrique à entreprendre	Voir description ci-dessus	Déc2018	Déc 2021	237 710 € (Sur trois ans)	CDC : 37 500 € x 3 ans Leader : 62 000 € Privés : 3070€ x 3 ans PAA : 18 000 € x 3ans
--	--	----------------------------	---------	----------	--	--

Nom de l'action	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU MUSEE PROMENADE PHASE 1
Axe de rattachement	Axe 4– Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Date de signature	Subventions acquises
Description générale	Ce projet se fonde sur plusieurs étapes essentielles : - Rénovation de base des salles de la maison des remparts - Etude paysagère pour la rénovation des sentiers - Travaux de restauration des sentiers - Amélioration progressive de l'espace parc - Restauration du bâtiment de l'accueil - Etude muséographique nouvelle salle 3 - Réalisation de la nouvelle salle d'exposition - Restauration des aquariums
Objectifs	Le Musée-promenade est la vitrine du territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. De par son caractère central, il est indispensable d'améliorer son attractivité, notamment en augmentant sa fréquentation de 10% sur 3 ans (prévue) et la satisfaction des visiteurs (clientèle « familiale » et « jeune sénior ». L'image de la structure s'en trouvera enrichie ; ce qui contribuera au rayonnement du tourisme culturel sur le territoire.
Intervenants	Provence Alpes Agglomération
Budget global	115000 €
Modalités de financement	Conseil Régional PACA 53 731€ PAA 61 269€
Indicateurs d'avancement	• Restauration du bâtiment de l'accueil • Restauration des aquariums • Rénovation de base des salles de la maison des remparts • Amélioration progressive de l'espace parc • Etude paysagère pour la rénovation des sentiers • Etude muséographique nouvelle salle 3 • Travaux de restauration des sentiers • Réalisation de la nouvelle salle d'exposition

Indicateurs de résultat	Etat d'avancement des travaux
-------------------------	-------------------------------

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
		Voir description ci-dessus	2018	Déc 2019	115 000 €	Conseil Régional PACA 53 731€ PAA 61 269€

Nom de l'action	CREATION D'UN ESPACE BIEN ETRE AUX THERMES
Axe de rattachement	Axe 4– Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Date de signature	Subventions acquises
Description générale	Ce projet structurant vis à créer un espace bien être et remise en forme pour compléter l'offre thermique actuelle et satisfaire une demande grandissante.
Objectifs	- Attirer une nouvelle clientèle susceptible de fréquenter les thermes et l'ensemble des équipements touristiques du territoire - création de 20 emplois directs - et 100 induits - retombées économiques pour les hébergeurs, restaurateurs et commerces.
Intervenants	Provence Alpes Agglomération
Budget global	4 100 000 €
Modalités de financement	Région 485 000 Département 410 000 Etat Fnadt 700 000 DETR 100 000 FSIL 467 000 CR contrat de solidarité 300 000 Autofinancement de PAA
Indicateurs	Avancement des travaux

d'avancement	
Indicateurs de résultat	Remise des travaux Evaluation des retombées économiques sur l'ensemble du territoire

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aménagement d'un spa	Création d'un spa (piscine – espace bien être) sur la partie ouest du bâtiment actuel	2018 (en 2017 travaux de sécurisation de la falaise réalisés)	2020	4 100 000	Région 485 000 Département 410 000 Etat Fnadt 700 000 DETR 100 000 FSIL 467 000 CR contrat de solidarité 300 000

Périmètre action coeur de ville

